

MARLY, le 5 décembre 2024

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2024
Sous la Présidence de
Thierry HORY
Président du C.C.A.S.
Maire de la Ville de Marly

Nombre de membres en exercice	: 11	<u>Etaient présents :</u>	MM. HORY, LEFEBVRE, MOREL
Nombre de membres présents	: 07		Mmes, HANSE, HETHENER,
Nombre de suffrages exprimés	: 09		JACOB-VARLET, MOREAU
Nombre de membres absents	: 04	<u>Absents excusés</u>	Mme FRANCFORT (délégation à Mme JACOB-VARLET)
Absent ayant donné procuration	: 02		Mme KUNTZ (délégation à M. HORY)
		<u>Absents :</u>	Mme NOEL, Représentant de l'UDAF

Les convocations à cette séance ont été envoyées le 27 novembre 2024

XXIV – Convention d'utilisation du portail extranet « Espace Partenaires » de la CPAM.

Un portail Espace Partenaires a été conçu et développé par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Moselle (CPAM) afin de faciliter les interactions concernant l'accès aux droits et aux soins des publics en situation de fragilité ou de vulnérabilité.

Afin de pouvoir accéder à ce portail, une convention d'utilisation décrivant les parties relatives à l'usage d'Espace Partenaires a été mise en place

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. décident à l'unanimité :

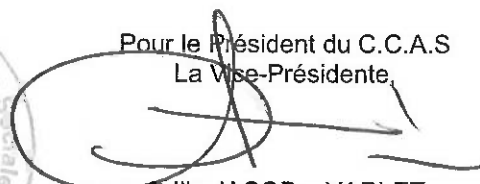
- d'**APPROUVER** les termes de la convention d'utilisation du portail extranet « Espace Partenaires »
- d'**AUTORISER** le Président ou son représentant à signer ladite convention et tous les avenants y afférents.

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 5 décembre 2024

Pour extrait conforme, Marly, le 5 décembre 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.



Pour le Président du C.C.A.S
La Vice-Présidente,

Odile JACOB – VARLET
Maire – Adjoint de la Ville de Marly
Déléguée aux Affaires Sociales